



PRÉFÈTE D'EURE- ET- LOIR

Arrêté n ° DDT-SGREB-PN 2018-020

signé par

**Monsieur DEMOLIS Raphaël, Chef du Service de la Gestion des Risques,
de l'Eau et de la Biodiversité**

le 28 septembre 2018

**28 - Direction Départementale des Territoires - DDT
Services de la Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité
Bureau de la biodiversité**

**Arrêté préfectoral portant nomination d'un régisseur de recettes et de régisseurs
suppléants auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Eure et Loir**



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Direction Départementale
des Territoires

<p style="text-align: center;">ARRÊTÉ Portant nomination d'un régisseur de recettes et de régisseurs suppléants auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Eure-et-Loir</p>

LA PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU les articles L. 423-21-1 et R. 423-11 et suivants du code de l'Environnement ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique notamment l'article 18 ;

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU le décret n°2003-855 du 5 septembre 2003 relatif à la validation du permis de chasser ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

VU l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ses agents ;

VU l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense du cautionnement des régisseurs d'avances et de recettes ;

VU l'arrêté du 9 août 2002 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes auprès des Fédérations Départementales des Chasseurs ;

VU l'arrêté préfectoral n°2009-0234 du 14 octobre 2009 modifié, portant création d'une régie de recettes à la Fédération des Chasseurs d'Eure-et-Loir ;

VU l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure et Loir en date du 19 novembre 2015 ;

Considérant la nécessité de nommer un nouveau régisseur suite au départ de Mme MICHEL Soline,

Considérant la réponse du Ministère de l'Économie et des Finances à la Fédération Nationale des Chasseurs concernant les dispositions de la note 2015/05/2412 du 26 juin 2015

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Monsieur **BRUNO LENFANT**, Directeur de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Eure et Loir, est nommé régisseur de recettes auprès de la Fédération des Chasseurs d'Eure-et-Loir, à compter de la date de signature du présent arrêté. Il percevra les redevances prévues par l'article L. 423-12 du code de l'environnement et des cotisations fédérales.

ARTICLE 2 :

Monsieur **BRUNO LENFANT** assurera l'exécution en ce qui le concerne, de toutes les dispositions prescrites par les textes susvisés. Il sera, conformément à la réglementation en vigueur, pécuniairement responsable de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'il a reçus ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'il a effectués.

ARTICLE 3 :

Monsieur **BRUNO LENFANT** sera affilié à l'Association Française de Cautionnement Mutuel agréée par le Ministère des Finances et des Comptes Publics. Il percevra annuellement une indemnité de responsabilité proportionnelle aux sommes encaissées et suivant les barèmes en vigueur.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence, pour quelque motif que ce soit, Monsieur **BRUNO LENFANT** sera remplacé par Madame **Sophie LE BLEVEC**, responsable administratif et comptable, en qualité de régisseur suppléant.

ARTICLE 5 :

Sont nommées régisseurs suppléants :

- Madame Candice BOURDELAS, secrétaire ;
- Madame Armelle PARIS, secrétaire.

ARTICLE 6 :

L'arrêté préfectoral n° 2014020-0004 du 20 janvier 2014, portant nomination d'un régisseur des recettes à la Fédération des Chasseurs d'Eure-et-Loir est abrogé.

ARTICLE 7 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir et Monsieur le Président de la Fédération des Chasseurs d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Bruno LENFANT (régisseur), Madame Sophie LE BLEVEC (régisseur suppléant), Mesdames Candice BOURDELAS et Armelle PARIS (régisseurs suppléants). Il sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

CHARTRES, le 28 SEP. 2019

La Préfète et par délégation
Le Chef du Service de la Gestion des Risques,
de l'Eau et de la Biodiversité


Raphaël DEMOLIS

Voies et délais de recours :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.